

NAO 2018

BONJOUR A VOUS TOUS.

Suite a la dernière réunion de NAO voici les dernières propositions de la Direction Générale :

Salaires effectifs :

Toutes ces mesures concernent le salaire mensuel de référence.

Pour les salariés **sous statut Cadres et assimilés** :

- Augmentation individuelle de **1,4% au 01/09/2018**

Pour les salariés **sous statut Agent de Maîtrise > au Niveau V coefficient 305**

- Augmentation individuelle de **1,4% au 01/09/2018**

Pour les salariés **non cadre jusqu'au coefficient 285 ayant un salaire de référence > à 2300 € brut** :

- Augmentation générale **de 1,3% au 01/07/2018**
- Augmentation individuelle de **0,5% au 01/10/2018**

Pour les salariés **non cadre jusqu'au coefficient 285 ayant un salaire de référence < à 2300 € brut** :

- Augmentation générale de **1,5% au 01/07/2018**
- Augmentation individuelle de **0,5% au 01/10/2018**

Par salaire de référence, il faut entendre une base 35H00 pour les salariés au régime horaire et une base 39H00 pour les salariés au régime mensuel.

Autres mesures :

- Accord pour ramener à 6 mois le délai d'accès aux chèques déjeuner, concernant le personnel intérimaire, cela dépendra des accords avec les agences de travail temporaire
- Accord sur le principe d'un complément d'intéressement au titre de l'exercice 2017 : 10% sur sommes au titre de l'intéressement 2017 versé en septembre 2018
- Enveloppe de 0,1% sur évolutions professionnelles et potentiels
- Enveloppe de 0,1% sur réductions des écarts
- Chèques vacances : 30 € remplacé par une évolution de 0,1% affecté aux œuvres sociales CE
- Accord sur versement en novembre d'un acompte de 25% du 13^{ème} mois au mois de novembre
- Augmentation de 50 € pour chaque catégorie de médaille du travail
- Afin d'éviter le saupoudrage, toutes les Augmentations individuelles devront représenter au minimum une somme de 50 € brut mensuel par salarié qui en bénéficie
- Tout Cadre et Agent de Maîtrise au coefficient minimum 305 n'ayant pas été augmenté depuis plus de 3 ans sera reçu par le service RH et une attention particulière sera portée sur cette population

Par ailleurs la Direction s'engage à mener une réflexion sur l'harmonisation des majorations de nuit sur l'ensemble des sites de Mecachrome France et MK Automotive étalée sur 3 années.

Une fois de plus ce n'est pas le nirvana !!! Nous allons passer parmi vous pour voir qu'elle suite nous devons donner à cette NAO 2018. Nous donnerons notre réponse à la Direction Générale

vendredi 8 juin 2018

Contact :DSC CFTC Miguel Garcia
miguelcftc@free.fr 06 22 98 00 05